

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du

14 décembre 2009

SOMMAIRE

<i>Entretien avec les responsables locaux de la Gendarmerie Nationale</i>	4
<i>I – Budget 2009 : décisions modificatives</i>	7
<i>II – Modification N°4 et révision simplifiée N° 2 du P.O.S.</i>	8
<i>III – Acquisitions / cessions immobilières</i>	9
<i>IV – Projet réseau de chaleur : délégation de service public</i>	11
<i>V – Questions diverses</i>	14
• Contrat d'association/Ecole St François Régis (reliquat subvention / exercice 2009)	
<i>VI – Communications</i>	15
1. Maîtrise d'œuvre / extension Cimetière des Combes	15
2. Maîtrise d'œuvre / avenue de Chabannes	15
3. Courrier de M. Serge VERNET	15
4. Remerciement de l'Association "Le Collectif Anti-rouille"	16
5. Gérance camping / gîte / exercice 2010	16
6. Questions orales de l'opposition	16
7. Effectifs scolaires / rentrée 2009	17
8. Bureau de l'Habitat / permanences 2010	17
9. Fête de la Science 2009, Fêtes de fin d'année, prochaines manifestations	18
10. Projet agrandissement de l'Hôpital Fernand Lafont	20
11. Questions annexes	20

SEANCE du 14 décembre 2009

Date de la convocation : 7 décembre 2009

Nombre de conseillers en exercice : 27

Etaient présents : Dr Jacques CHABAL, Mme Monique PINET, M. Roger PERRIN, Mme Nathalie MASSON, M. Bernard MOISSON, Mme Pierrette CHANEAC, M. Daniel BERTHIER, Mme Marie-Christine ROURE, M. Jeannot MONTREVEL, M. Pierre CROS, M. Robert COURTIAL, Mme Geneviève MARION, Mme Geneviève LAROCHE, M. Denis SERRE, M. Gérard CUMIN, Mme Karine ARNAUD, Mme Sophie FONTANEL, Mme Nathalie CHAREYRE, M. Damien GILLES, M. Francis CARLE, Mlle Marie-Nathalie DONNADIEU, Mme Corinne LAFFONT, M. Philippe AUNAVE.

Procuration :

Mme Josette MANEVAL à Mme Marie-Christine ROURE
Mme Marie-Christine GOYON à Mme Monique PINET
M. Olivier FERRAND à M. le Maire
M. Jacky BARBISAN à M. Francis CARLE.

<i>Le quorum est atteint.</i>

Secrétaire de séance : M. Roger PERRIN.

Assistaient également à la séance :

- Jean-Claude BONNET, DGS
- Christophe CHAMBON, services techniques

Entretien avec l'Adjudant Chef Bernard FONTANILLE , commandant la Communauté de brigades et l'Adjudant Pierre JUVEN, commandant la brigade de Gendarmerie du CHEYLARD.

Préalablement à l'ordre du jour, **Monsieur le Maire** accueille les responsables locaux de la gendarmerie pour faire un tour d'horizon des difficultés rencontrées et des actions engagées sur le terrain au cours de ces derniers mois.

L'Adjudant chef Bernard FONTANILLE remercie Monsieur le Maire et les élus d'avoir bien voulu associer les responsables locaux de la Gendarmerie Nationale dès le début de séance de ce Conseil Municipal et livre en introduction les informations ci-après :

- Délinquance : *« Nous sommes actuellement relativement épargnés ; toutefois, une délinquance itinérante, en provenance de la vallée du Rhône, touche maintenant notre secteur et nous demandons, notamment aux commerçants d'être vigilants, plus particulièrement en ces périodes de fêtes de fin d'année. Ne pas hésiter à nous appeler ».*
- Tranquillité vacances : *« Le dispositif "tranquillité vacances" va être étendu sur la totalité de l'année (périodes de vacances scolaires notamment, mais aussi à la demande et à tout moment). Une campagne de communication sera entreprise prochainement afin de sensibiliser les administrés. En outre, il sera désormais possible de contacter la gendarmerie directement pas messagerie électronique ».*

Adresse mail de la communauté :

cob.le-cheylard+non-officiel@gendarmerie.gouv.fr

[Dès à présent il est possible de contacter la Communauté de Brigades par internet, afin de signaler son absence ; un document numérisé sera renseigné, afin que les gendarmes puissent assurer la surveillance des résidences des administrés absents.

Ce document peut également être demandé au secrétariat de la mairie par les intéressés ne disposant pas de messagerie électronique.]

☛ **Voir ci-joint**

- Avec les jeunes : « Nous assistons à des actes d'incivilité, de dégradations et de tapage nocturne répétitifs, dans le centre-ville notamment, en période de week-end. Ce phénomène n'est toujours pas enrayé, malgré de nombreuses interventions ».

Il est rappelé qu'une lettre a été adressée en Mairie et à la Brigade de Gendarmerie, cosignée par une douzaine de riverains du parc/jardin Saléon-Terras, situé entre la rue de la République (haut) , la rue du Dr Rochette et l'Avenue de Jagornac. Dans ce courrier, les signataires relatent les faits et comportements de groupes de jeunes, qui engendrent de nombreux désagréments, et demandent que des mesures concrètes soient prises.

- Stupéfiants : « Nous avons réalisé un gros travail concernant un trafic de drogues dures. C'est un travail en profondeur qui nécessite une longue approche pour arriver à de bons résultats ». L'Adjudant Pierre JUVEN poursuit : « il faut être carré dès le départ, pour faciliter l'instruction ensuite ».
- Contrôles routiers : « Ils vont s'intensifier au vu du nombre d'accidents mortels enregistrés en Ardèche au cours des derniers mois. Pour information, il est précisé que très récemment, en l'espace de 1 heure seulement, 42 procès-verbaux ont été dressés dans un secteur proche du centre-ville (transmission automatique auprès du centre national dès l'instant où l'infraction est relevée au moyen de voitures banalisées / intervention de brigades motorisées qui sillonnent le Département). L'acquisition récente d'un radar pédagogique par la commune est, par ailleurs, très appréciée ».

A l'issue de cette brève présentation, **Monsieur le Maire** déclare : « Le lien social se dégrade sur un plan général, et les collectivités territoriales n'ont pas la compétence pour enrayer cette dégradation ».

Monsieur Roger PERRIN souligne : « Ce qui est alarmant, en fait, c'est la moyenne d'âge !! »

Monsieur le Maire rappelle : « Nous avons une politique dans le domaine du sport hors du commun. Nous consacrons beaucoup d'argent à l'intention des jeunes. Dans certaines situations, c'est l'autorité parentale qui doit prendre le relais et là nous sommes démunis ».

Monsieur Philippe AUNAVE précise qu'il a, en ce qui le concerne, « contacté ces jeunes mais sans retour pour l'instant ».

Quant à une éventuelle rencontre à organiser avec des représentants de ce groupe de jeunes, **Monsieur le Maire** affirme qu'il faut, d'une part une volonté partagée et d'autre part, des noms pour engager le dialogue.

Monsieur Philippe AUNAVE émet l'idée qu'un local soit mis à la disposition des jeunes.

Madame Monique PINET répond que « cela n'est pas facile car il faut une structure responsable avec laquelle la collectivité doit contractualiser ; pour l'instant il n'y a pas d'association existante ».

Monsieur le Maire explique que le "*club des jeunes*" s'est arrêté de fonctionner depuis plusieurs années, par manque de responsables. Les activités se sont poursuivies ; elles occupent toujours les mêmes locaux (rue St Joseph).

Monsieur le Maire observe que « *les difficultés rencontrées notamment en période de week-end émanent de groupes qui s'amalgament et qui évoluent au gré du temps* ».

A la demande de **Monsieur le Maire**, le Commandant de la Communauté de brigades relate les attitudes quelquefois inquiétantes de certains parents, qui s'offusquent des interventions de la gendarmerie auprès de ces groupes de jeunes, "*interventions qui relèvent le plus souvent de la sensibilisation et non de la répression*". (Il illustre ses propos d'un cas récent, lors d'un entretien dans les locaux de la gendarmerie).

Madame Corinne LAFFONT souhaiterait qu'une table ronde soit organisée avec les jeunes concernés.

Monsieur le Maire répond que cela est extrêmement difficile, eu égard aux regroupements qui évoluent (voir plus haut). Il rappelle qu'il y a quelques mois, un groupe de jeunes avait été identifié après avoir causé des dégradations et invité en Mairie pour explication : un seul s'est excusé.

Le responsable de la Communauté de brigades déclare : « *On comprend très bien que des riverains soit excédés ! Il ne faut pas hésiter à nous appeler* ».

Monsieur le Maire remercie les représentants de la Gendarmerie Nationale. « *Nous constatons donc que la délinquance n'est pas très élevée et nous vous félicitons pour tout le travail réalisé. Un nécessaire rapprochement entre les collectivités territoriales et la Gendarmerie Nationale doit concourir à solutionner les difficultés rencontrées, pourvu que tout le monde y mette du sien, responsables, parents, adolescents* ».

N.B. : Après les fêtes de fin d'année, l'éclairage public sera coupé à 23 h au jardin Saléon, pour satisfaire les riverains.

Fin de la rencontre avec la Gendarmerie Nationale à 21 h 15.



I - BUDGET 2009 : DECISIONS MODIFICATIVES

1 - Délibération annexe

La seule délibération annexe soumise au vote du Conseil Municipal de ce soir concerne une intégration de terrain : il s'agit d'une *décision modificative* de régularisation (et purement technique) pour assurer un "confort de lecture", suite aux récentes cessions gratuites de terrain actées par un précédent Conseil Municipal pour une valeur de 153 € x 4 soit :

dépenses d'investissement C/2111-041	+ 612 €
recettes d'investissement C/1328-041	+ 612 €.

Cette décision modificative étant sollicitée par les services de la trésorerie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative 2009 telle qu'elle vient de lui être présentée.

Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit d'une "DM" de pure forme. Il considère que le budget 2009 a été bien cadré dès le départ et remercie les élus et les permanents en charge du suivi financier.

2 - Placement de trésorerie

Madame Nathalie MASSON, Adjointe déléguée aux finances, rappelle les précédents placements intervenus auprès de la *Banque Delubac & Cie* ainsi que les récents conseils et arguments émis par celle-ci :

VENTE ET PRISE DES PLUS-VALUES

- une plus-value latente de 33.713,17 euros, au 27/11/2009, sur les 5,49 parts du Fonds Commun de Placement (FCP) Natixis Absolute Quant Bond M-I (C), code ISIN FR0010684266, qui a absorbé les parts du FCP C.D.C. Trésor Première Oblig Part. C, initialement souscrits,
- l'absence de performance de ce FCP depuis le 1^{er} janvier 2009.

SOUSCRIPTION A UN FCP QUI PERFORME DANS UNE CONJONCTURE DE TAUX FAIBLE, ASSORTIE D'UNE GARANTIE EN CAPITAL

- la performance de 0,42 %, du 1^{er} janvier au 30 novembre 2009 (même peu élevée), de la ligne constituée de 0,85 parts du Fonds Commun de Placement Léna Valor 6000 Part. C, code ISIN FR0010264325, dans un environnement conjoncturel économique de taux à un niveau peu élevé,
- la poursuite de la garantie en capital du Fonds Commun de Placement Léna Valor 6000 Part. C sur les montants investis jusqu'au 31 décembre 2010, quelle que soit la durée de détention des parts.
- commission de souscription : néant
- commission de rachat : néant.

Accord unanime du Conseil Municipal.



II – MODIFICATION N°4 et REVISION SIMPLIFIEE N° 2 du PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (P.O.S.)

Monsieur Jeannot MONTREVEL expose les conclusions du commissaire-enquêteur concernant les enquêtes qui se sont déroulées simultanément pour les deux procédures.

☞ Voir en annexe les conclusions de M. Alain TARDIEU, commissaire-enquêteur.

Au vu des "avis favorables" émis par le commissaire-enquêteur,

le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 4 abstentions,

APPROUVE la modification N° 4 et la révision simplifiée N° 2 du P.O.S.



III - ACQUISITIONS / CESSIONS IMMOBILIERES

1 - Acquisitions immeubles / dossier place du Serre

Monsieur le Maire rappelle que ce projet va être prochainement conventionné avec le Département et qu'il y a lieu de poursuivre les acquisitions des propriétés bâties.

☞ Voir en annexe le projet de délibération établi par Maître CHAMPAUZAC, avocat agissant pour le compte de la Commune.

Madame Corinne LAFFONT observe que l'immeuble situé à l'extrémité, côté quai de la Sablière, en aplomb de rivière, représente un intérêt affectif et particulier pour les conjoints TEULEN et KOENDERS.

Monsieur le Maire précise : *« Le côté affectif est bien compris par tous, mais il s'agit d'un très important projet d'intérêt public. La procédure d'acquisition par voie d'expropriation est enclenchée par la demande de déclaration d'utilité publique, laquelle sera étendue sur une période d'environ 6 mois ; mais celle-ci n'exclut, en aucune façon, les négociations amiables ».*

Monsieur Philippe AUNAVE déclare : *« A mon sens, la déclaration d'utilité publique prend le dessus, au vu de ce qui a déjà été acté pour la plupart des acquisitions amiables ».*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 4 abstentions,

APPROUVE la poursuite de l'acquisition des immeubles / place du Serre telle qu'elle vient de lui être présentée.

2 - Frais annexes liés aux actes notariaux (régularisation)

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

CONFIRME son accord pour la prise en charge, par le budget communal, des frais annexes liés à l'établissement des actes notariaux se rapportant aux acquisitions des immeubles concernés par le projet d'aménagement de la *Place du Serre/Avenue de Chabannes* (frais de notaires, taxes et régularisations administratives, diagnostics...) conformément aux accords intervenus avec les propriétaires.

3 - Cession de la parcelle AK 527 à la Communauté de Communes :

Il est rappelé aux membres du Conseil municipal que la parcelle AK 527 (située sur le site de l'ancien Couvent St Joseph et partiellement concernée par le projet de création d'un "pôle ENFANCE" dans le cadre de la CCPC) comprend :

- le bâtiment de l'ex. *Club des Jeunes*
- l'aire de jeux et bâtiments de la crèche (A.F.R.)
- les berges de La Dorne.

Le projet engagé par la CCPC, au titre des compétences exercées par celle-ci, nécessite la cession partielle de la parcelle AK 527, dans les conditions ci-après :

- bâtiment ex. Club des Jeunes ainsi que le terrain afférent aux berges de la Dorne
⇒ propriété / Commune du CHEYLARD
- terrain restant
⇒ devient propriété / Communauté de Communes du Pays du Cheylard.

Cette cession serait consentie à la C.C.P.C. à titre gratuit (1 € symbolique).

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Considérant le bien-fondé de ce projet,

APROUVE la cession telle que définie ci-dessus,

CONFIRME que celle-ci est consentie à titre gratuit (1 € symbolique).



IV – PROJET RESEAU DE CHALEUR : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Monsieur Bernard MOISSON, Adjoint délégué aux travaux, expose aux membres du Conseil Municipal les principaux points intéressant le mode de gestion du service public de chaleur par le biais de la *délégation*.

1. Présentation du service objet de la délégation

Dans le cadre de sa politique environnementale et de sa volonté de conjuguer la réduction des gaz à effet de serre avec une maîtrise de l'évolution future des coûts de viabilisation énergétique, la Ville du CHEYLARD a décidé de mettre en œuvre un projet de construction d'une chaufferie automatique au bois desservant, via un réseau de chaleur, les principaux bâtiments publics et logements collectifs sous tutelle des bailleurs sociaux implantés sur le territoire de la commune.

Les études de faisabilité ont démontré l'intérêt et la pertinence de l'opération suivante :

- création d'une chaufferie collective avec une puissance de l'ordre de 3,2MW au bois et de 4 MW pour le fuel en appoint et secours,
- un réseau de chaleur de l'ordre de 4.000 mètres desservant les principaux bâtiments publics,
- un investissement global estimé à 3.545K€ HT (valeur janvier 2009).

L'objectif est de convertir très majoritairement au combustible bois, les énergies fossiles actuellement utilisées de manière décentralisée sur le patrimoine bâti.

2. ENJEUX DU CHOIX DE LA DELEGATION

Le mode de construction et de gestion d'un tel équipement doit être décidé par la Ville, qui doit choisir entre la gestion directe par la collectivité ou la gestion déléguée à un tiers.

La Ville estime ne pas pouvoir réaliser et gérer cet équipement en gestion directe, par :

- Manque de compétence pour assurer la maîtrise d'ouvrage d'un tel équipement, notamment en raison de ses aspects technologiques spécifiques,
- Manque de personnel permettant d'exploiter un tel équipement qui relève d'une complexité à caractère industriel certaine,
- Défaut de technicité sur ce point au niveau des services techniques,
- Gestion du risque direct par la Ville non compatible avec le niveau de technicité de l'équipement.

3. OPPORTUNITE DE RECOURIR A UNE DELEGATION

Compte tenu de la spécificité de l'équipement envisagé et des caractéristiques des prestations demandées, ci-dessus exposées, il apparaît particulièrement opportun que sa construction et son exploitation soient confiées dans le cadre d'une *délégation de service public* à un exploitant présentant des références, les garanties professionnelles, les capacités suffisantes en la matière. Cet exploitant sera désigné après une procédure de publicité relative aux délégations de service public.

4. MODE DE DELEGATION CHOISIE

Les collectivités locales disposent d'une liberté discrétionnaire pour choisir le mode de gestion de ses services publics.

L'article 1411-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), dans son premier alinéa, est ainsi rédigé :

« Une délégation de service public est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service. »

La procédure de passation des délégations de service public, définie aux articles L1411-1 et suivants du code général des collectivités, permet de négocier sur l'ensemble des clauses de la convention.

Le mode de gestion répondant aux attentes de la Ville est la délégation de service public de type "concessif". En effet, la concession de service public permet de confier la réalisation des travaux et l'exploitation de l'ouvrage à un opérateur privé qui porte tout ou partie de l'investissement. La durée du contrat devra permettre l'amortissement des investissements.

5. PRESENTATION DES CARACTERISTIQUES DE LA DELEGATION

Le contrat de délégation envisagé présentera les caractéristiques suivantes :

- les exigences de la collectivité, au niveau de l'approvisionnement en bois et d'engagement de mixité,
- les garanties de performances,
- les prix de vente de l'énergie,
- les exigences pour garantir la qualité du service, les pénalités, les modalités de contrôle,
- l'entretien et le renouvellement des installations,
- la durée envisagée : 24 ans.

Le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

DE SE PRONONCER sur le principe de la *délégation de service public* du réseau de chaleur,

DE CHOISIR la *concession* comme mode de gestion dans le cadre de cette *délégation de service public*,

D'AUTORISER le Président à engager la procédure de mise en concurrence et de dévolution du contrat.

Monsieur Francis CARLE note que « *c'est un beau dossier* ». Il demande quels seront les locaux concernés et où se fera l'installation de la chaufferie.

Monsieur Bernard MOISSON indique que seront particulièrement concernés les bâtiments collectifs publics ainsi que des structures privées d'importance, mais qu'il est trop tôt pour connaître le détail. Quant à l'installation de la chaufferie elle-même, elle pourrait être réalisée sur le *site ex-Chattawak* appartenant désormais à la commune.



V - QUESTIONS DIVERSES

CONTRAT D'ASSOCIATION / ECOLE ST FRANCOIS REGIS

[Rappel : par délibération du 30 mars 2000, le Conseil Municipal avait fixé la participation aux frais de fonctionnement des écoles catholiques primaire et maternelle, pour l'année 2000, sur la base de 4 200 F par élève (effectifs cheylarois) - Faisant suite à la demande de l'établissement, le Conseil Municipal, par délibération du 29 juin 2000 a approuvé l'établissement d'un CONTRAT D'ASSOCIATION avec l'Ecole privée Saint François-Régis (transformation de contrat simple en contrat d'association). En outre, les avantages consentis par une commune ne peuvent pas être supérieurs à ceux consentis pour l'école publique ; la commune doit se référer, pour l'évaluation des dépenses qu'elle prend en charge, au coût moyen d'un élève des classes de même nature de l'école publique qu'elle gère (dépenses de fonctionnement).]

Par délibération du Conseil Municipal du 23 mars 2009, celui-ci a attribué une aide globale de **83 834.14 €** à l'école Saint François-Régis pour l'exercice 2009. Dans l'hypothèse d'un solde éventuel, celui-ci doit être régularisé en fin de l'exercice en cours (ou au début du suivant) à partir de la mise à jour du calcul du coût d'un élève des écoles publiques ; pour 2009, la régularisation serait la suivante :

	Primaire	Maternelle	Total
DEPENSES TOTALES / C.A. 2008 (charges directes et indirectes)	106 665.7 3	122 527.09	229 192.82
EFFECTIF TOTAL DES ECOLES PUBLIQUES (09/2008)	175	94	269
COUT D'UN ELEVE DES ECOLES PUBLIQUES	609.52	1 303.48	
EFFECTIF DES ECOLES PRIVEES (familles résidant dans la commune)	52	40	92
SUBVENTIONS A VERSER / Exercice 2009	31 694.96	52 139.18	83 834.14
ACOMPTE VERSE	32 491.16	48 157.20	80 648.36
SOLDE A VERSER	- 796.20	3 981.98	3 185.78

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CONSIDERANT les clauses du *Contrat d'Association* établi à la date 1er septembre 2000 et les précisions rappelées ci-dessus,

DECIDE d'attribuer à l'Ecole Saint François-Régis une aide complémentaire de **3 185.78 €** au titre du reliquat/exercice 2009.



VI - COMMUNICATIONS

1 - Maîtrise d'œuvre / extension du Cimetière des Combes

Monsieur Jeannot MONTREVEL rappelle que, suite à une consultation sous la forme de la *procédure adaptée*, la maîtrise d'œuvre pour l'extension du *Cimetière Communal des Combes* a été confiée à l'Entreprise POYRI (Aubenas) pour un montant HT de 20 000 €.

Monsieur Jeannot MONTREVEL précise que sur les 230 emplacements (concessions + colombarium) 160 sont désormais occupés ; il ne reste, à ce jour, que 70 places environ. La mise en service remonte à 1990. Le projet porterait sur 120 places supplémentaires.

2 - Maîtrise d'œuvre / avenue de Chabannes

Monsieur Bernard MOISSON indique que l'entreprise POYRI (Aubenas) a également été désignée pour assurer la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'Avenue de Chabannes pour un montant HT de 21 000 € (procédure adaptée / lot unique).

3 - Courrier de M. Serge VERNET concernant le passage Vernet

Il est donné lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier adressé par Monsieur Serge VERNET en date du 30 septembre dernier.

☞ **Voir ci-joint**

4 - Remerciement de l'association "Le Collectif Anti-rouille"

☛ Voir ci-joint

5 - Gérance camping / gîte exercice 2010

Monsieur Pierre CROS, conseiller municipal délégué, informe l'assemblée que Madame Catherine MOSSLER n'a pas souhaité poursuivre son activité de gérante à partir de l'exercice 2010.

Le choix du successeur s'est porté sur Monsieur Rémy NOYER. Il aura en charge pour l'exercice 2010 le *camping de la Chèze* et le *gîte d'étapes* à compter du 8 mai prochain.

Monsieur le Maire estime le choix judicieux. « *C'est une chance pour Rémy qui aime le pays et un signe en faveur de la jeunesse.* »

Monsieur Pierre CROS ajoute que, compte-tenu des projets actuellement en cours sur le *camping de Chambaud*, ce dernier ne sera pas mis en fonctionnement, exceptionnellement, cette année.

Monsieur le Maire souhaite une pleine réussite au nouveau gérant.

6 - Questions orales de l'opposition

Monsieur le Maire rappelle l'article 5 du *règlement intérieur* concernant les *questions orales* :

Article 5 : Questions orales

Les membres du conseil peuvent exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune.

Le texte des questions est adressé par écrit à M. le Maire, trois jours au moins avant une séance du conseil.

Lors de cette séance, M. le Maire répond aux questions posées oralement par les membres du conseil.

Les questions déposées après expiration du délai susvisé sont traitées à la réunion ultérieure la plus proche.

Les questions orales portent sur des sujets d'intérêt général et ne peuvent comporter d'imputations personnelles. Elles ne donnent pas lieu à des débats.

Monsieur le Maire déclare avoir reçu le 11 décembre dernier deux courriers du groupe d'opposition. L'un signé par Madame Corinne LAFFONT et l'autre par Monsieur Francis CARLE.

Un exemplaire de ces courriers est remis à chacun des membres du Conseil Municipal pour information au cours de la séance.

Monsieur le Maire rajoute que la plupart des demandes de renseignements et questions figurant dans le courrier de Monsieur Francis CARLE font déjà l'objet d'informations traitées dans le cadre de la Communauté de Communes. "*A titre tout à fait exceptionnel, j'accepte, ce soir, d'apporter à nouveau des informations sur les points évoqués*".

Monsieur le Maire considère en outre que la rédaction du texte de Monsieur Francis CARLE est très prolixe.

Il rappelle que, comme le veut le *règlement intérieur*, pour les prochaines séances, seules les parties intéressant directement les compétences de la commune seront abordées.

S'agissant de la note rédigée par Madame Corinne LAFFONT, le premier point a été traité lors de la discussion avec les responsables de la Gendarmerie Nationale et les renseignements sollicités ont été fournis.

Il s'ensuit un échange sur tous les points abordés.

7 - Effectifs scolaires / rentrée 2009

☞ **Voir ci-joint**

8 - Bureau de l'Habitat / permanences 2010

Il est exposé aux membres du Conseil Municipal que le partenariat engagé depuis quelques années avec le *PACT Habitat et Développement Ardèche* (Privas) sera reconduit (et renforcé) au cours de l'exercice 2010.

L'animation "habitat" permet d'apporter des aides significatives notamment aux propriétaires occupants et personnes âgées, en particulier en faveur de

leur maintien à domicile (travaux d'adaptation chauffage, salles de bain etc...)

Les permanences tenues au Cheylard sont toujours très prisées.

☞ Voir ci-joint

9 - Fête de la Science 2009, Fêtes de fin d'année, prochaines manifestations

Madame Monique PINET retrace le déroulement et le succès, à nouveau confirmé, de la dernière *Fête de la Science 2009*, sous l'égide de *L'Arche des Métiers*.

« L'inauguration de la Fête de la Science avec Sabine Quindou de l'émission " C'est pas sorcier " a été une réussite. Plus de 1000 personnes sont venues participer aux divers ateliers proposés par L'Arche des Métiers ».

Madame Monique PINET remercie l'équipe de L'Arche des Métiers pour le travail effectué pendant la Fête de la Science, comme l'ont déjà fait :

- **Monsieur le Président du Conseil Général Pascal TERRASSE**, lors de l'inauguration et qui a rajouté : *« L'Arche des Métiers, centre de ressources dont la réputation n'est plus à faire. Au cœur du développement durable en complémentarité avec le lycée. »*

- **Monsieur Hervé SAULIGNAC, représentant le Conseil Régional** : *« C'est L'Arche des Métiers de l'Ardèche. Par ses actions, L'Arche des Métiers permet à son niveau de redonner sa noblesse à l'industrie ».*

Madame Monique PINET précise que des pôles de L'Arche des Métiers sont mis en route dans le département : Aubenas - Darbres, Le Pouzin - Le Teil. Un autre pôle est en cours de discussion : La Voulte - St Fortunat.

Elle indique par ailleurs : *« L'Arche a été contactée par le Centre de Télécommunications spatiales de Pleumeur-Bodou (Bretagne) pour établir un partenariat. Toutes les demandes doivent être étudiées, car ce sont des pistes de réflexion et de travail qui s'ouvrent à la CCPC tant pour L'Arche que pour le développement économique du territoire ».*

Madame Pierrette CHANEAC aborde ensuite le programme des Fêtes de fin d'année et des principales manifestations programmées, à ce jour, au cours du premier semestre 2010.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Programmation	1^{er} semestre 2010		
<i>Samedi 30 janvier</i>	<i>La bête à deux dos Théâtre musical "p'tites envolées"</i>	<i>20H30</i>	<i>La Chapelle</i>
<i>Samedi 6 février</i>	<i>Bal masqué Comité des Fêtes</i>	<i>20h30</i>	<i>Salle La Palisse</i>
<i>Samedi 6 mars</i>	<i>Soirée Cajun/blues Alain HYVERT chante</i>	<i>20h30</i>	<i>La Chapelle</i>
<i>Vendredi 12 mars</i>	<i>Brassens Comité des Fêtes</i>	<i>20h30</i>	<i>La Chapelle</i>
<i>Dimanche 21 mars</i>	<i>Concert Chœur du Vivarais</i>	<i>17H00</i>	<i>Eglise</i>
<i>Samedi 10 avril</i>	<i>Musique actuelle</i>		<i>Salle de La Palisse</i>
<i>Vendredi 7 mai</i>	<i>Danse divin dis mots Spectacle sur le thème du vin</i>	<i>20H30</i>	<i>La Chapelle</i>
<i>Samedi 19 juin</i>	<i>Fête de la musique Avec la Cie Patrice Péricard Comité des Fêtes</i>		<i>Place Saléon Terras</i>

10 – Projet agrandissement de l’Hôpital Fernand Lafont

Monsieur le Maire informe l’assemblée que, suite à sa demande, un projet d’agrandissement de l’Hôpital Fernand Lafont, pour une trentaine de lits dans les années qui viennent, est mis en route.

Il ajoute qu’il ne s’engagera pas sur les dates qui demeurent aléatoires, eu égard aux finances publiques.

Il considère que ce projet d’agrandissement, ainsi que la réalisation prochaine d’une *résidence sénior*, permettront conjointement d’améliorer la situation des aînés.

11- Avant la clôture de la séance, Monsieur le Maire accorde à l’opposition quelques questions annexes

Madame Corinne LAFFONT s’interroge sur le non-renouvellement du *marché de Noël*.

Monsieur le Dr Jacques CHABAL rappelle que, par le passé, et à l’initiative de son équipe, dans le cadre du SMEOV, une subvention du FISAC avait été mise en place pour aider à l’animation des activités commerciales. Malheureusement, en l’absence d’association de commerçants, aucune intervention n’a pu être mise en place sur la commune du Cheylard.

Monsieur Francis CARLE pose la question : « *Pourquoi est-ce si difficile au Cheylard de créer une association de commerçants ?* »

Par ailleurs, il demande si les "ateliers du CCAS" existent toujours.

Madame Marie-Christine ROURE déclare que la fréquentation a été d’un faible niveau, avec pas ou très peu de Cheylarois.



Fin de séance à 22 h 45.

Monsieur le Maire souhaite à l'ensemble des membres du Conseil Municipal d'excellentes fêtes de fin d'année et de bons moments à passer en famille et entre amis.

Dr Jacques CHABAL
Maire du Cheylard
Conseiller Général

Pièces jointes :

- › Fiche "tranquillité-vacances" / Gendarmerie Nationale
- › Courrier de M. Serge VERNET
- › Remerciements / Collectif anti-rouille
- › Effectifs scolaires / rentrée 2009-12-21
- › Permanences 2010 / Bureau de l'Habitat.